Image not found or type unknown

lle jugement dit une semaine a noël qu'entend t'il par là

Par **neptune**, le **18/12/2008** à **15:56**

mon conjoint à un petit garcon âgé de 15 mois.il est passé devant un juge pour enfant en septembre 2008 pour établir le mode de garde entre les deux parents de l'enfant.Sur le jugement il est stipulé que mon conjoint a la garde de son fils une semaine à noël.j'aimerais savoir s'il s'agit de la première semaine de noël donc cela voudrais dire que ces lui qui aurait son fils le 24 et le 25 décembre.sachantque l'année précedente son ex conjointe a eu leur fils le 24 et 25 alor qu'il n'y avais pa encore eu de décision de justice.on voudrais que sa se passe au mieux dans l'intérèt de l'enfant.donc merci de me dire si vous penser que mon conjoint doit l'avoir la première ou la deuxième semaine de noël.sur le jugement il est juste marquer une semaine a noël ce qui n'est pa très clair.

Par **tekno39**, le **18/12/2008** à **20:53**

Bjr,

sans précisions particulières sur le jugement du tribunal aux affaires familliales.

Le partage des vacances en l'occurence Noel (ainsi que les autres), se fait au bon vouloir des parents et à leur bonne entente.

Dans certains jugements, pour éviter ce genre de litige entre les parents,, il est précisé 1er semaine de vacances les années paires (c'est à dire noel) et 2eme semaine de vancance les années impaires(c'est à dire jour de l'an.

ce qui permet à chaque parent de bénéficier tout les 2 ans d'un noel avec leurs enfants.

Si aucun accord bn'est possible avec la mère, je vous consille de resaisir le juge aux affaires familliales pour faire préciser ceci, afin d'aviter à l'avenir ce problème.

cordialement

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés